DOSSIER DE PRESSE

2016

8 novembre 2016 :

Lancement officiel d'ETHIBAT FOURNISSEURS, une démarche inédite en France dans le secteur de la construction

La Fédération du BTP de Haute-Garonne & 17 fournisseurs de matériaux s'engagent pour la défense de l'emploi légal dans la construction.

Sommaire

L'essentiel

ETHIBAT FOURNISSEURS :
UN PARTENARIAT INEDIT POUR LA DEFENSE DE L'EMPLOI LEGAL p3

LES ENTREPRISES SIGNATAIRES p4

LES RAISONS DE NOTRE ENGAGEMENT p5

Les focus

LE SECTEUR DE LA FOURNITURE DE MATERIAUX p8

ETHIBAT & LES ACTIONS MENEES PAR LA FBTP 31
DANS LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLEGAL p10

Réalisation du dossier de presse : Giesbert & Associés

ETHIBAT FOURNISSEURS,

Un partenariat inédit pour la défense de l'emploi légal dans la construction

Le 8 novembre 2016, la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de Haute-Garonne et les dirigeants d'entreprises et organisations œuvrant dans la fourniture de matériaux de construction ont officialisé le lancement de leur démarche commune, Ethibat Fournisseurs.

Frédéric Carré, président de la FBTP31, Emile Noyer, président du syndicat de la maçonnerie et du gros œuvre de Haute-Garonne, et 17 sociétés de fournisseurs ont procédé à la signature des conventions de partenariat qui visent à favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques, au bénéfice de l'emploi légal et local dans le secteur de la construction.

Par ces engagements mutuels, les signataires souhaitent initier une coopération forte pour exercer une veille active sur le respect de la légalité de la part des entreprises clientes des fournisseurs.

Ces derniers souhaitent ainsi unir leurs forces avec la FBTP31 pour combattre les entreprises de BTP éphémères aux pratiques douteuses, qui créent de l'instabilité dans l'ensemble du secteur de la construction. Le label « Ethibat Fournisseurs » identifiera les fournisseurs responsables qui s'engagent à entretenir des relations commerciales avec les seules entreprises de construction attestant de comportements éthiques en matière d'emploi et de conduite des chantiers. La vigilance s'exercera sur la base des critères définis par la charte Ethibat, ainsi que sur les échanges menés dans le cadre du suivi de la démarche.

Le partenariat se traduira aussi par une mise en visibilité des sociétés fournisseurs auprès des membres des syndicats adhérents à la FBTP31, pour favoriser une logique d'achats responsables.

Les fournisseurs signataires

« Nous sommes heureux et fiers d'engager nos entreprises aux côtés de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de Haute-Garonne dans cette initiative inédite. Ethibat Fournisseurs concrétise notre volonté commune d'agir au bénéfice de l'emploi légal sur notre territoire » Les entreprises signataires

Bernard Pagès Prolians

BigMat LES BÂTISSEURS ONT LEUR MAISON

www.CCL.fr

CEMEX

chausson MATÉRIAUX

COMPOBAIE SOLUTIONS Créateur d'Ouvertures

KP1 Créateur de systèmes constructifs

LAFARGE

GROUPE MATEBAT

PAPREC SUD-OUEST

PREFABOS

LES PRODUITS EN BETON

RECTOR®

SABEA TOULOUSE

S.A.B.T.P. ARMATURES

SNAAM

SOFRAL LE LOUEUR DE GRUES

Ethibat Fournisseurs :
Les raisons de notre engagement

« Notre fédération agit depuis plusieurs années pour lutter contre les pratiques de concurrence déloyale qui menacent nos emplois dans le bâtiment et les travaux publics en Haute-Garonne. Je me réjouis de poursuivre aujourd'hui dans cette voie par une démarche novatrice qui associe notre organisation à des entreprises essentielles à nos métiers. Ethibat Fournisseurs, ce sont des engagements mutuels pour promouvoir de bonnes pratiques, afin de préserver l'emploi légal dans le cadre de l'économie locale ». **Frédéric Carré, président de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de Haute-Garonne**

« Avec Ethibat Fournisseurs, nous étendons la palette d'outils pour favoriser une concurrence saine et loyale entre acteurs décidés à respecter les règles, au bénéfice de tous. Les procédures de détection des offres anormalement basses, les conventions de lutte contre le travail illégal avec les pouvoirs publics, l'instauration de la carte d'identification professionnelle du BTP ainsi que la prise en compte du label Ethibat par les donneurs d'ordres et maîtres d'ouvrage, témoignent d'avancées et de résultats très concrets en la matière ». **Emile Noyer, Président assesseur de la FBTP31, président du syndicat de la maçonnerie et du gros œuvre de Haute-Garonne, FBTP 31**

Ethibat Fournisseurs :
Les raisons de notre engagement

BERNARD PAGES, BIGMAT, CCL, CEMEX BETONS SUD-OUEST, CHAUSSON MATERIAUX, COMPOBAIE SOLUTIONS, KP1, LAFARGE BETONS, MATEBAT, PAPREC SUD-OUEST, PREFABOS, LES PRODUITS EN BETON, RECTOR, SABEA, SABTP, SNAAM, SOFRAL AGENCE MIDI-PYRENEES :

« Nous, fournisseurs du bâtiment, sommes étroitement associés à la construction de logements et équipements, publics et privés, aux côtés des entreprises du BTP. Nos métiers, dans la filière béton, dans les armatures, dans le négoce ou encore la location de grues et utilitaires, comptent en France pour des centaines de milliers d'emplois directs.

Parce que notre rôle est essentiel dans une économie de la construction qui génère 124 milliards d'euros d'activité sur le territoire, nous, fournisseurs du bâtiment, entendons agir de manière forte pour préserver l'avenir de ce secteur.

L'éthique professionnelle constitue une réponse incontournable pour combattre les pratiques de concurrence déloyale.

L'éthique professionnelle constitue une réponse nécessaire et incontournable pour combattre les pratiques de concurrence déloyale observées ces dernières années sur tous les marchés de la construction.

Nos préoccupations rejoignent pleinement celles des entreprises du bâtiment. Nous aussi sommes toujours plus confrontés à des menaces pour nos activités, avec notamment l'arrivée massive de fournisseurs transfrontaliers à bas coûts qui profitent de l'aubaine de systèmes sociaux plus avantageux.

C'est pourquoi nous souhaitons unir nos forces avec les constructeurs, pour mettre à mal les conduites qui ont créé de l'instabilité dans un secteur dont l'essence même est la solidité et la durabilité. Cette instabilité résulte d'entreprises de construction qui pénètrent le marché dans des conditions de prix tellement basses que leurs chances de survie dépendent uniquement de leurs capacités à transgresser les règles. Toutes les règles : qu'elles soient sociales, fiscales ou relevant du droit du travail, mais aussi en matière de qualité et de sécurité, au détriment des futurs utilisateurs de bâtiments réalisés…

Nous souhaitons unir nos forces avec les constructeurs pour mettre à mal les conduites qui ont créé de l'instabilité dans le secteur de la construction.

Ces entreprises sont par nature éphémères. Elles évoluent sous perfusion, maintenues par des donneurs d'ordre et des fournisseurs qui ont le tort ou la faiblesse de faciliter leur activité. A terme, elles disparaissent toutes. En revanche, le temps de leur courte existence, elles privent de travail les entreprises sérieuses, dans un contexte déjà rendu difficile par les effets de la crise. Par ailleurs, elles affaiblissent nos propres structures, car vouées un jour ou l'autre à disparaître, elles entraînent inévitablement le non-paiement de nos encours.

Dès lors, nous fournisseurs responsables, avons un rôle à jouer pour tirer la profession vers le haut, en adoptant un code de conduite éthique :

- pour ne pas faire le jeu de ces entreprises qui fragilisent les acteurs sains ;
- pour au contraire privilégier, de manière structurée, fiable et positive, les sociétés de construction qui font état de moyens humains et financiers équilibrés, éléments fondamentaux pour bâtir et s'inscrire dans une économie vertueuse.

La convention Ethibat Fournisseurs permettra de faire prévaloir une logique de référencement mutuel entre fournisseurs et entreprises de construction responsables.

Ce code de conduite trouve sa pleine concrétisation avec Ethibat Fournisseurs. La convention que nous signons avec la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics permettra, grâce à nos engagements respectifs, fournisseurs et entreprises de construction, de faire prévaloir une logique de référencement mutuel, pour promouvoir in fine un circuit d'achats éthiques.

En tant que fournisseurs Ethibat, nous nous engageons à ne contractualiser qu'avec des sociétés attestant de comportements éthiques en matière d'emploi et dans la conduite de leurs chantiers dans le respect de la légalité. Les critères de sélection et de vigilance se fondent sur ceux définis par la FBTP31 pour l'attribution du label Ethibat aux entreprises, ainsi que sur la veille et les échanges qui seront régulièrement menés dans le cadre de notre partenariat.

En retour, avec cette convention, nous pourrons compter sur l'action de la fédération pour sensibiliser ses adhérents à l'opportunité d'accorder une priorité d'achats de produits, matériels et matériaux auprès de nos entités, en tant que signataires d'Ethibat Fournisseurs.

Nous avons tous à y gagner, l'emploi est notre raison d'être. En effet, pourquoi construire des logements, si demain nos jeunes ne sont pas dans la capacité de les habiter, faute de travail ? »

FOCUS sur

Le secteur de la fourniture de matériaux de construction

Focus

Le secteur de la fourniture de matériaux

4 grands types d'activités

La fourniture de matériaux, essentielle à la construction, compte quatre grandes branches d'activités :

- **la filière béton**
- **le négoce,**
- **l'armature**
- **la location de matériels**

Son poids économique et social est majeur dans l'économie française. Ainsi la seule filière béton représente 46 000 emplois directs sur le territoire, pour un chiffre d'affaires annuel de 13,3 milliards d'euros (source CERIB).

Les 17 entités signataires de la convention Ethibat Fournisseurs, issues de tous les horizons d'activités, comptent pour environ 60 % du marché global de la fourniture au niveau régional. Elles emploient aujourd'hui plus de 5 500 salariés, et génèrent un CA de 1,5 Mds €.

FOCUS sur

ETHIBAT

& les actions de la FBTP31 dans la lutte contre le travail illégal

ETHIBAT, une dynamique positive

Mars 2015 : les entreprises du BTP

- Lancement officiel de la charte et du label ETHIBAT auprès des entreprises adhérentes de la FBTP31.

- A mi-2016 : 200 entreprises de construction signataires et labellisées en Haute-Garonne.

Juin 2016 : les bailleurs sociaux

- Les 9 grands bailleurs sociaux de Haute-Garonne entreprises signent une convention de lutte contre le travail illégal avec la FBTP31.

- Leurs engagements se traduisent par la prise en compte du label Ethibat dans leurs consultations.

Juin 2016 : les collectivités

- Les élus de grandes collectivités (Région Occitanie, Département de Haute-Garonne, Toulouse Métropole, Sicoval) présentent, dans le cadre de l'assemblée générale de la FBTP31, leurs plans d'action pour le développement de l'économie locale de la construction.

- Les élus inscrivent leur action en convergence avec les principes de la démarche Ethibat, pour le maintien d'un emploi légal et local dans la construction.

Novembre 2016 : les fournisseurs de matériaux

- 17 entreprises de fourniture de matériaux et équipements du BTP signent la convention « Ethibat Fournisseurs » avec la FBTP31.

- Ethibat Fournisseur : une démarche commune de vigilance quant au respect de bonnes pratiques par les entreprises de construction clientes des fournisseurs, en cohérence avec les critères définis par la charte Ethibat.

A l'automne 2016, la FBTP31 développe une réflexion et des contacts pour une extension de la démarche à d'autres acteurs-clés de la construction, à l'horizon 2017/2018.

ETHIBAT,

Les avancées d'une démarche citoyenne

Engagée depuis plusieurs années dans une politique volontariste de défense de l'emploi légal dans le cadre d'une concurrence saine et loyale, la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de Haute-Garonne a lancé en mars 2015 la démarche Ethibat.

Cette initiative de charte éthique en matière d'emploi, jusqu'alors inédite en France, a immédiatement remporté une forte adhésion auprès des professionnels du BTP. **Ce sont aujourd'hui plus de 200 entreprises de construction qui ont rejoint les tous premiers signataires dans le département**. Leurs engagements, très concrets, s'articulent autour de 7 volets d'action et bonnes pratiques notamment en matière de sous-traitance, de conditions de travail ou encore de protection de l'environnement.

Les bénéficiaires du label Ethibat sont ainsi identifiés par les donneurs d'ordre en tant qu'entreprises responsables, respectueuses du droit dans la conduite de leurs chantiers, et privilégiant l'emploi local.

Juin 2016 : l'engagement des bailleurs sociaux

Le caractère positif et citoyen de la démarche lui a permis, au cours des derniers mois, de sensibiliser les acteurs de la construction publics et privés à la préservation de l'emploi légal dans le secteur. Ainsi, le 14 juin 2016, ce sont les **9 principaux acteurs de Haute-Garonne** qui ont signé une convention de partenariat de lutte contre le travail illégal avec la FBTP31 : **Ciléo Habitat – Colomiers Habitat - Groupe des Chalets – Habitat Toulouse - La Cité Jardins - Nouveau Logis Méridional – OPH 31 -Patrimoine SA Languedocienne – Promologis.**

ETHIBAT :
la charte éthique de la FBTP 31

LA signature d'ETHIBAT est ouverte à toutes les entreprises adhérentes à la Fédération du BTP 31. Pour obtenir le label ETHIBAT, celles-ci doivent, en pré-requis, souscrire aux valeurs de l'organisation professionnelle, être à jour de leurs obligations sociales et fiscales, et attester de l'absence de condamnation relative au travail illégal, en cohérence avec les engagements de la charte. Elles doivent par ailleurs satisfaire à des critères d'évaluation objectifs (lire en page suivante « modalités d'attribution »).

La charte repose sur 7 points :

- ***PRIVILEGIER L'EMPLOI LOCAL***
- ***CONTRIBUER A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE DURABLE EN VALORISANT LES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANT DE PROXIMITE***
- ***GARANTIR DES CONDITIONS D'EMPLOI ET DE TRAVAIL LEGALES ET CONFORMES AUX PRESCRIPTIONS PROFESSIONNELLES (1)***
- ***AVOIR SOUSCRIT LES ASSURANCES OBLIGATOIRES DANS L'INTERET DES CLIENTS ET CONSOMMATEURS (ASSURANCE-CONSTRUCTION)***
- ***PRESENTER UNE OFFRE ECONOMIQUEMENT RESPONSABLE***
- ***RESPECTER LES OBLIGATIONS DE FORMATION, DEVELOPPER L'APPRENTISSAGE ET FAVORISER L'INSERTION***
- ***EXERCER UNE PRATIQUE LEGALE DE LA SOUS-TRAITANCE DANS L'INTERET DES DEUX PARTIES ET CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS LEGALES EN VIGUEUR (respect de la loi du 31 12 1975 et de l'indépendance du sous-traitant)***

(1) Les conditions d'emplois et de travail légales et conformes aux prescriptions professionnelles :

- *L'établissement d'un contrat de travail*
- *Le respect des minimas de salaires conventionnels*
- *L'indemnisation des déplacements selon les barèmes en cours*
- *Le respect de la durée maximale du travail*
- *L'inscription à la caisse de congés payés*
- *Le respect des prescriptions relatives à l'hygiène et à la sécurité*
- *L'adhésion au service inter-entreprises de la médecine du travail*
- *La déclaration auprès des organismes sociaux (Urssaf, Prob-btp, etc…)*
- *Le recours à des sociétés de travail temporaires qui s'inscrivent dans le respect du droit français*
- *Le respect des formations obligatoires (CACES, Amiante, etc.)*
- *L'usage de la carte de salariés du BTP*

Les modalités d'attribution du label Ethibat

Chaque entreprise souhaitant obtenir le label remet un dossier de candidature à la FBTP 31. Celui-ci met en évidence des indicateurs chiffrés et éléments tangibles qui permettent d'évaluer l'adéquation des pratiques de l'entreprise aux principes d'Ethibat : chiffre d'affaires, effectifs ventilés par catégories, part et origine de l'intérim…

Sur la base de ce dossier, une commission spécifique à chaque syndicat professionnel se réunit pour statuer sur la demande du candidat, et décider de l'attribution du label.

Lutte contre le travail illégal : les actions menées par la FBTP31

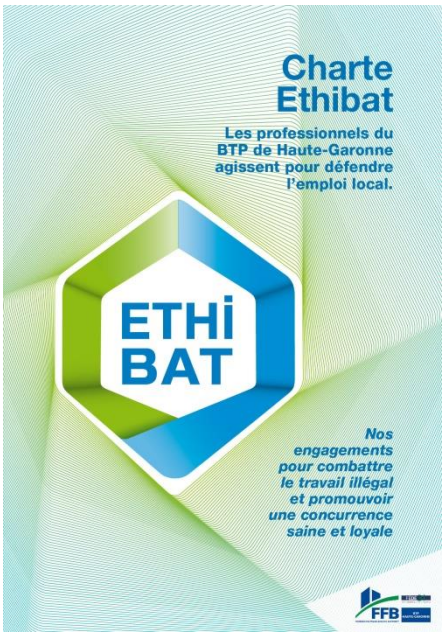

Conditions d'emploi et de travail, hygiène et sécurité, assurances, formation, insertion… autant de règles élémentaires auxquelles sont soumises les entreprises dans la conduite d'un chantier. Pourtant, ces dernières années, de plus en plus de sociétés de construction en provenance d'autres pays européens s'affranchissent en toute illégalité de ces obligations, ce qui leur permet de pratiquer des tarifs low cost. Une situation qui profite à certains donneurs d'ordre, mais déstabilise fortement le marché, au détriment de toutes les entreprises soucieuses de respecter la loi.

Ces pratiques de travail illégal, toujours plus vives, ont provoqué des destructions d'emplois massives. En France, le secteur du BTP a ainsi perdu 35 000 postes salariés en 2015, sous l'effet conjugué de cette concurrence déloyale et d'un contexte économique particulièrement difficile depuis la dernière décennie. La Haute-Garonne, loin d'être épargnée est particulièrement concernée par le phénomène. **La Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de Haute-Garonne a décidé de réagir en mettant en œuvre une démarche structurée** en direction des pouvoirs publics, collectivités et maîtres d'ouvrage. La Fédération a en effet déployé depuis une dizaine d'années une pluralité d'actions qui visent toutes à défendre l'emploi légal et local :

- **La carte d'identification professionnelle du BTP, devenue obligatoire en 2016**
- **Une méthode de détection des offres anormalement basses**
- **Des conventions de lutte contre le travail illégal**
  - **avec la Direccte**
  - **avec des aménageurs tels qu'Oppidea**
  - **avec l'ensemble des grands bailleurs sociaux de Haute-Garonne.**

« Ensemble pour le dynamisme du territoire et l'emploi local »

Par ailleurs, en juin 2016, dans le cadre son assemblée générale, la FBTP31 a réuni près de 300 participants autour de la thématique « *Ensemble pour le dynamisme du territoire et l'emploi local* ». Lors de cet événement majeur, les tables rondes et interventions ont permis aux acteurs du monde économique et d'organisations professionnelles (bailleurs sociaux, promoteurs…), ainsi qu'aux collectivités et pouvoirs publics, de témoigner de leur engagement aux côtés de la Fédération d'œuvrer en faveur d'une concurrence équitable dans la construction de logements et équipements, publics et privés. Ainsi, **Jean-Luc Moudenc**, maire de Toulouse et président de Toulouse Métropole, **Nadia Pellefigue**, vice-présidente de la Région Occitanie, **Georges Méric**, président du Conseil départemental de Haute-Garonne, Alain **Sérieys**, vice-président du Sicoval, ont présenté leurs plans d'action respectifs pour l'économie locale de la construction. Le président de la FBTP31 **Frédéric Carré** s'est félicité de cette dynamique positive, avec des initiatives concrètes et annonces qui répondent aux problématiques soulevées par la Fédération, au bénéfice de l'emploi légal et local sur le territoire.

L'initiative Ethibat s'étend à d'autres départements

Né à l'initiative de la FBTP31, Ethibat séduit aujourd'hui de nouvelles fédérations en France, qui s'apprêtent à l'adopter sur leur territoire. Parmi celles-ci, **le Tarn-et-Garonne, le Gers et le Tarn sont les premières entités à mettre en œuvre la démarche**. Ainsi, dans le Tarn-et-Garonne, 30 entreprises de construction ont d'ores et déjà adhéré, en signant la charte d'engagements éthiques.

Les chiffres du BTP

Depuis le début de la crise en 2016, jusqu'en 2015 :

une baisse d'activité de près de **-20%**

135 000 postes détruits

Une baisse de **30%** du nombre d'apprentis

En Haute Garonne :

5000 destructions d'emplois en solde net sur la période

Le détachement de travailleurs

Le recours à la main d'œuvre détachée a été multiplié par 10 en 10 ans. En 2015, en France, l'administration a reçu plus de 80 000 déclarations de détachement, soit une hausse de plus de 10%, représentant plus de 280 000 salariés (+25%) dont 27% dans le BTP et 25% dans l'intérim. 80% appartiennent à la catégorie des ouvriers, venant en majorité de Roumanie, Pologne, Portugal et Espagne.

En Haute-Garonne, le BTP concentre à lui seul 78 % du détachement de travailleurs, qui représente 44 800 jours d'intervention, avec près de 2200 salariés déclarés en 2015 – source Direccte LRMP.

Les contrôles du détachement illégal ont abouti à une explosion des amendes administratives. Depuis début 2016 en Haute-Garonne, les services de l'inspection du travail et de l'Urssaf ont procédé respectivement à plus de 100 et 160 opérations de contrôles, dont la très grande majorité dans le BTP.

Contact presse Giesbert & Associés :

Marion Avranche – m.avranche@giesbert-associes.com – 06 87 84 11 86